



ANNEXE 1 NOUVEAU RÈGLEMENT DES PRESTATIONS ENFANCE
(Activités péri et extra scolaires)

INSTAURATION DE PÉNALITES TARIFAIRES

DÉSIGNATION	BARÈME TARIFAIRE	PÉNALITE TARIFAIRE (prix unitaire)
Absence réservation repas cantine	QF CAF	10 €
Absence inscription péri-soir	QF	10 €
Absence inscription Mercredi péri (mercredi durant la période scolaire)	QF	30 €
Absence inscription ALSH extra-scolaire (périodes de vacances scolaires)	QF	30 €
Non respect des heures d'accueil (fermeture)	-	20 €
Non respect des échéances de factures (facture impayée)	-	30 €

Fait à Issou, le 09/12/2024



Annexe à la Délibération D_034_12_24 portant nouveau Règlement intérieur des Prestations ENFANCE
(péri et extra-scolaires) par vote du Conseil municipal du 9 Décembre 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée E.lrqalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803147-20241209-D_37_12_24C